

#### FICHE PROCEDURE INSCRIPTION SCOLAIRE

Votre enfant rentre en Petite Section (maternelle), en CP (élémentaire) ou vous êtes nouveaux arrivants sur la commune et vous procédez à son inscription, merci de bien vouloir prendre en compte la procédure décrite ci-dessous.

Vous devez vous connecter au Portail famille via le site internet de la ville de Condé-sur-L'escaut <a href="https://www.condesurlescaut.fr/">https://www.condesurlescaut.fr/</a>, puis dans DOCUMENTS consultez la fiche 1 – créer mon compte et suivre la démarche.

#### Etape 1 : l'inscription administrative scolaire au pôle Education, Jeunesse et Sport.

Fournir les pièces justificatives via le portail famille grâce à l'onglet INSCRIPTION (Inscrire les enfants à de nouvelles activités)

- Le livret de famille (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant),
- Un justificatif de domicile récent au nom du/des responsable (s) de l'enfant (moins de 3 mois),
- Pièces d'identité du (des) parent(s),
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique,
- En cas de demande de dérogation, un courrier justifiant d'un motif,
- Si vous êtes séparés ou divorcés : copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant ou à défaut une attestation de résidence et de mode de garde.

## Aucun dossier ne sera traité s'il est incomplet.

Un récépissé d'admission scolaire vous sera envoyé sur votre compte du portail famille. Ce certificat indique l'école où votre enfant est affecté. Vous devez vous y rendre pour faire enregistrer l'inscription par le directeur ou la directrice de l'école.

### Etape 2 : l'admission à l'école :

Pour finaliser votre inscription, veuillez prendre impérativement rendez-vous avec l'école muni des documents suivants :

- Un livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
- Un certificat d'inscription délivré par la mairie,
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires,
- Un certificat de radiation de l'école (publique ou privée) antérieurement fréquentée délivré par le directeur le cas échéant.





# **Informations pratiques:**

- ► Horaires des écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi à :
- l'école maternelle du CENTRE de 08:20 à 11:20 et de 13:20 à 16:20 € 03.27.40.13.00
- l'école élémentaire du CENTRE de 08:30 à 11:30 et de 13:30 à 16:30 ™ 03.27.40.11.84
- l'école maternelle du HAMEAU DE MACOU de 08:20 à 11:20 et de 13:20 à 16:20 № 03.27.09.30.02

- l'école élémentaire du JARD de 08:30 à 11:30 et de 13:30 à 16:30 ™ 03.27.25.00.73
- l'école maternelle de la CHAUSSIETTE de 08:20 à 11:20 et de 13:20 à 16:20 № 03.27.40.22.98
- l'école élémentaire de JULES VALLES de 08:30 à 11:30 et de 13:30 à 16:30 ™ 03.27.40.11.97
- ⇒ L'inscription administrative scolaire est obligatoire avant la rentrée à l'école maternelle ou pour chaque nouvel arrivant dans la commune.
- ► Inscriptions aux activités périscolaires (accueils du matin/soir, pause méridienne (restauration) et mercredi)
- Vous avez créé vos identifiants sur le portail famille avec lesquels vous pourrez gérer vos inscriptions aux différentes prestations périscolaires et extrascolaires.
- Les activités seront accessibles sur le portail famille selon le calendrier prévisionnel.

